

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP

---

**DELIBERATION N°99/2023**

**OBJET : SECURITE** : Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre du dispositif « FIPD 2024 »

L'an deux mille vingt-trois, le 08 du mois de décembre à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2023

**PRESENTS** : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/ Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO/Romain BIANCHI conseillers municipaux

**ABSENTS REPRESENTES** : Philippe MINEUR par Alexandra GHIGI-RUSSO/ Xavier JARJANETTE Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michael TRUCCHI par Martine DUNOYER DE SEGONEZAC/ Nathalie DIGANI par Serge DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Catherine DINI

**ABSENTS** : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET, Stephen VIALE, Clorinde MARCONI

**Secrétaire de séance** : Vanessa BEAUJEAUD

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la nécessité de réaliser l'extension du réseau de Caméras de Surveillances de la Voie Publique existant depuis 2015,

**Vu** l'aménagement des nouveaux locaux du C.S.U prévu dès janvier 2024,

**Vu** la demande de subvention auprès de la Région Sud à hauteur de 50%,

**Considérant** que la commune ne peut dépasser les 80% de subventions accordées,

**Considérant** le vieillissement du parc existant des caméras,

**Considérant** l'engagement de la commune de Drap pour lutter contre le phénomène de violences Urbaines et la protection des usagers,

**Considérant** l'engagement de la commune de Drap auprès de la brigade de Gendarmerie de La Trinité qui a en gestion le territoire,

**Considérant** la tenue du CLSPD, le 23 novembre 2023,

**AR Prefecture**006-210600540-20231208-99-DE  
Reçu le 11/12/2023

**Considérant** le plan de financement prévisionnel établi pour l'extension du réseau de vidéo-protection pour la sécurisation des équipements des espaces publics (Bâtiments publics, gare de Drap et Lycée Fontanil, du Lycée René GOSCINNY, des écoles, des équipements sportifs etc..) du Centre de Supervision Urbain.

<b>FIPD</b>	<b>61 412 euros</b>	<b>30.72%</b>
<b>Région SUd</b>	<b>98 510 euros</b>	<b>49.28%</b>
<b>Part Communale</b>	<b>39 986 euros</b>	<b>20%</b>
<b>Total</b>	<b>199 909 euros</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le plan de financement prévisionnel fixant le montant maximum alloué aux communes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif « FIPD » à hauteur de 61 412 euros d'aide attribuée pour 200 000 euros d'investissements réalisés.

Cette délibération vient compléter la demande de subvention faite auprès de la Région Sud.

.....

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 15    Votants : 21    Absents : 6    Procurations : 6    Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 21

Fait à Drap, le 08 décembre 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 11/12/2023

Affichage en mairie le : 12/12/2023

